

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Sécurité sociale

Prolongation des numéros INAMI provisoires pour les kinésithérapeutes francophones

Prolongation des numéros INAMI provisoires pour les kinésithérapeutes francophones

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a décidé de prolonger les numéros INAMI provisoires pour les kinésithérapeutes francophones qui ont passé le concours pour kinésithérapeutes le 30 octobre 2010. Il s'agit de la confirmation de la décision du Comité ministériel restreint du 22 décembre 2010.

Les kinésithérapeutes qui ont participé au concours pour la sélection de kinésithérapeutes, le 30 octobre 2010, et qui obtiennent donc le droit d'accomplir des prestations qui peuvent faire l'objet d'une intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, peuvent continuer à utiliser leur numéro INAMI provisoire jusqu'au 30 juin 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>